

Produit concerné : tous produits paie (sauf Sage Start paie)

État mis en avant : la gestion des acomptes

Payer un acompte en paie consiste à verser à un salarié la rémunération d'une période de travail déjà effectuée avant son échéance normale :

Exemple : versement le 15 juillet du salaire des 15 premiers jours du mois, alors que l'échéance normale de la paie est en fin de mois.

Dans de nombreux cas, l'employeur ne peut pas refuser. Ainsi, un acompte mensuel est obligatoirement versé aux :

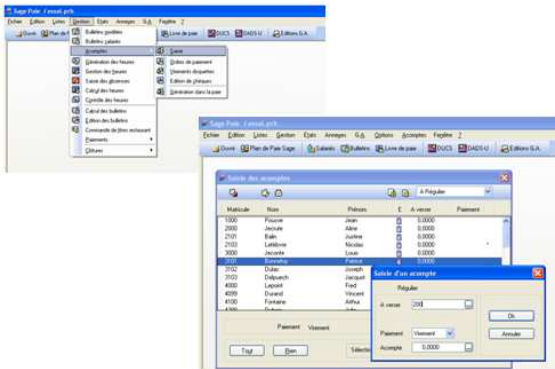
- salariés mensualisés le demandant
- salariés non mensualisés devant être payés au moins deux fois par mois à 16 jours au plus d'intervalle
- salariés aux pièces dont l'exécution du travail doit durer plus de quinze jours
- VRP en fonction des commissions effectivement dues au titre du trimestre en cours

Il s'agit alors de gérer efficacement cette première génération des paiements sans oublier de déduire sur la paie de fin de mois les sommes déjà versées.

Sage met à votre disposition sa chaîne de traitement automatique des acomptes. La gestion des acomptes permet :

- la **saisie**
- le **paiement** des acomptes
- la **génération** des acomptes dans la paie

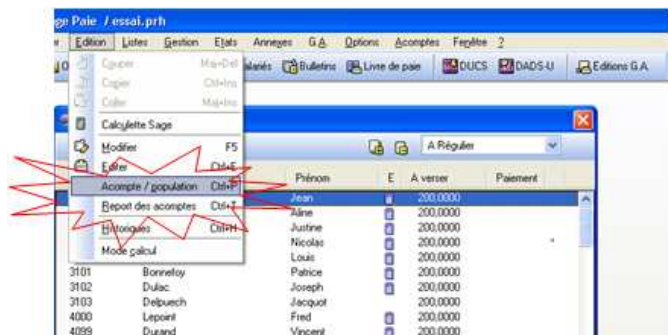
1/ La phase de saisie des acomptes :



La saisie est disponible par le menu « Gestion » et vous donne accès à la liste des salariés et à la fonction de saisie.

L'utilisateur peut alors saisir un montant d'acompte, qu'il soit régulier ou exceptionnel ou récupérer une constante. La saisie peut être individuelle ou collective par le menu « **Édition / Acomptes par population** », d'un montant identique pour tous ou de montants différents.

À noter, vous avez la possibilité de reporter un acompte déjà effectué le mois précédent par exemple.

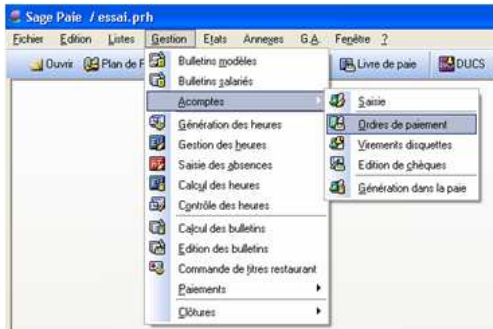


Les colonnes « **À verser** » et « **Paiement** » présentent pour chaque salarié le montant du dernier acompte saisi et sa date de paiement éventuelle. Le statut de l'acompte est mis en valeur à droite de la colonne « Paiement » :

- Aucune mention : l'acompte n'a pas encore été traité pour le salarié
- Mention « **P** » : l'acompte a été payé
- Mention « ***** » : l'acompte a été généré dans le bulletin
- Mention « ***P** » : l'acompte a été traité deux fois pour ce salarié

2/ La génération des ordres de paiement

Après saisie des acomptes, la commande de génération des ordres de paiement permet à l'utilisateur d'émettre les ordres de paiement et d'éditer un état de contrôle.



Date du jour : 15/03/10
Heure : 11:30
Page : 1

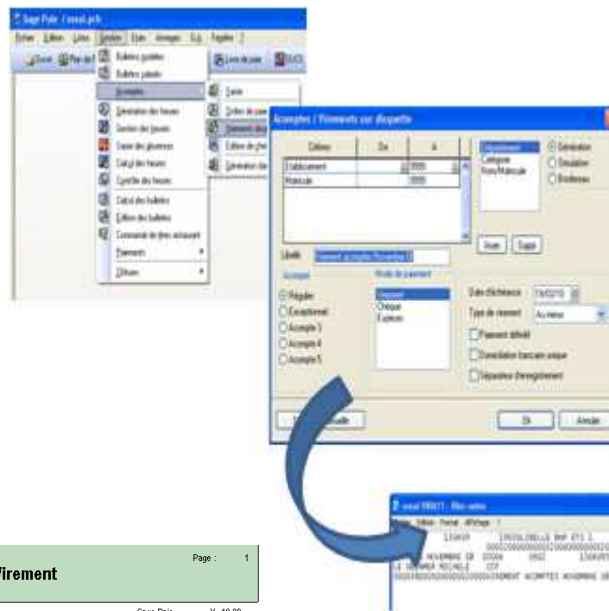
Etat des Ordres de Paiement des Acomptes
Monnaie de base de paie: Euros
Période: Novembre 2008
Société : Jeu d'Essai
Crédit Paie : Y 18.00

N°	Nom du salarié	Date de paiement	Acompte	Nom et Code banque	Point et Code banque	Libellé du compte	Montant du compte
1000	M Pouste Jean	15/03/10	200.00	La Poste	30041 00001	M Pouste Jean	41
2000	Mlle Jérocède Aline	15/03/10	200.00	Crédit Lvonnois	03002 00003	Mlle Jérocède Aline	03
2103	M Lefebvre Nicolas	15/03/10	200.00	BRED	10107 00031	M Lefebvre Nicolas	79
3000	M Jacquemte Louis	15/03/10	200.00	BRED	10107 00006	M Jacquemte Louis	44
3101	M Bonnetou Patrice	15/03/10	200.00	CCF	30056 00007	M Bonnetou Patrice	53
3102	M Dulac Joseph	15/03/10	200.00	Société Générale	03003 00032	M Dulac Joseph	71
4000	M Lescoint Fred	15/03/10	200.00	Crédit Lvonnois	03002 00008	M Lescoint Fred	10
4099	M Durand Vincent	15/03/10	200.00	BOFAMS	30985 00009	M Durand Vincent	84

3/ La génération du fichier des virements ou l'édition des chèques :

Une fois les acomptes saisis, l'utilisateur peut générer son fichier des virements.

Attention ! Seuls les salariés dont le type de coordonnées bancaires sélectionné est «RIB» seront traités.



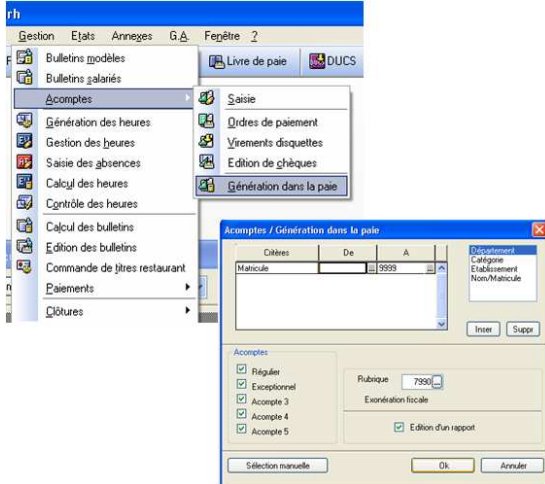
Date du jour : 15/03/10
Heure : 11:55
Page : 1

Bordereau d'Ordres de Virement
Monnaie de base de paie: Euros
Période: Novembre 2008
Société : Jeu d'Essai
Crédit Paie : Y 18.00

Code émetteur	Date d'exécution	Libellé du compte	Libellé de compte	Code banque	Code guichet	N° de compte	Cle	Mode de paiement
130409	15/03/10	Libellé BNP Ete 1	03004 00099	03004	00099	0000000099	37	Virement
Maticule	Libellé du compte	Nom de la banque	Code	Code	N° de compte	Cle	Libellé	Net à payer EUR
1000	M Pouste Jean	La Poste	30041	00001	0000000001	41	Virement acomptes Novembre 08	200.00
2000	Mlle Jérocède Aline	Crédit Lvonnois	03002	00003	0000000003	03	Virement acomptes Novembre 08	200.00
2103	M Lefebvre Nicolas	BRED	10107	00031	0000000031	79	Virement acomptes Novembre 08	200.00
3000	M Jacquemte Louis	BRED	10107	00006	0000000006	44	Virement acomptes Novembre 08	200.00
3101	M Bonnetou Patrice	CCF	30056	00007	0000000007	53	Virement acomptes Novembre 08	200.00
3102	M Dulac Joseph	Société Générale	03003	00032	0000000032	71	Virement acomptes Novembre 08	200.00
4000	M Lescoint Fred	Crédit Lvonnois	03002	00008	0000000008	10	Virement acomptes Novembre 08	200.00
4099	M Durand Vincent	BOFAMS	30985	00009	0000000009	84	Virement acomptes Novembre 08	200.00
4100	M Fontaine Arthur	Société générale	25502	11233	450211233	34	Virement acomptes Novembre 08	200.00
4200	Mme Dubois Julie	La Poste	30041	00100	0000000100	05	Virement acomptes Novembre 08	200.00
4300	M Duchet Alain	BRED	10107	00012	0000000012	33	Virement acomptes Novembre 08	200.00
5000	M Duport Stéphane	Banque Nationale de P	03004	00023	0000000023	47	Virement acomptes Novembre 08	200.00

Un bordereau d'ordres de virement est généré afin de sécuriser vos contrôles.

4/ La génération des acomptes en paie



La génération des acomptes dans la paie doit être effectuée avant clôture de la paie en cours.

Attention ! La clôture ne sera pas effectuée si les acomptes payés (paiements dits « définitifs ») n'ont pas été générés dans la paie.

Un rapport attestant de la bonne génération des acomptes en paie est disponible. Nul besoin de ressaisir vos acomptes dans le moteur de paie, leur déduction apparaîtra automatiquement dans les paies du mois.